



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROMOTION ÉCONOMIQUE VAUDOISE

Lancement du fonds de soutien à l'industrie

A la suite de l'annonce, faite en avril 2015, de la création d'une nouvelle mesure de soutien aux entreprises industrielles vaudoises, le Conseil d'Etat informe ces dernières que le fonds de soutien à l'industrie sera opérationnel dès le 1er février 2016.

Face aux évolutions structurelles et conjoncturelles du tissu industriel suisse et vaudois, le Conseil d'Etat avait décidé, dans le cadre de son programme de législature 2012-2017, de renforcer son soutien au secteur industriel vaudois. La création d'un fonds de soutien à l'industrie a ainsi été annoncée au printemps 2015, dans un contexte de franc fort particulièrement difficile pour les entreprises industrielles. Les étapes de validation du décret par le Grand Conseil, puis de conception et validation du règlement d'application par le Conseil d'Etat franchies, le règlement est maintenant public et les entreprises pourront faire appel aux aides de ce fonds dès le 1er février 2016.

Doté d'une enveloppe de 17.5 millions de francs, ce fonds a pour objectif la création et le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud. Il a pour mission de soutenir les projets d'investissements locaux, visant notamment l'innovation et le développement des moyens de production.

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de forme juridique, dont l'outil de production est situé dans le canton de Vaud et classifiée dans la section « C INDUSTRIE MANUFACTURIERE » de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA) 2008, peut dès aujourd'hui faire appel au fonds de l'industrie, pour les projets suivants :

- investissements dans l'outil de production (acquisition ou renouvellement d'équipements et de machines, optimisation des moyens de production) ;
- recherche et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies ;

- développement de nouveaux marchés ou du réseau de distribution ;
- engagement et formation de personnel, lié à un nouveau développement industriel, technologique ou commercial.

Les aides disponibles se répartissent en trois types :

- cautionnement de crédit bancaire
- prêt avec intérêt
- aide financière non remboursable

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement traitera les demandes de cautionnement de crédits bancaires et de prêt avec intérêts. Les demandes d'aide à fonds perdu sont à adresser au Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

Aux côtés du SPECo, plusieurs partenaires économiques et sociaux ont activement contribué à la création de ce fonds : le Centre patronal, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), le Groupement suisse pour l'industrie mécanique (GIM-CH) et UNIA. Le Conseil d'Etat les remercie pour leur engagement en faveur de la consolidation de la place industrielle vaudoise.

Les informations détaillées relatives aux trois types d'aides disponibles et les formulaires y relatifs sont disponibles sur le site www.vd.ch/fonds-industrie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 janvier 2016

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10; Lionel Eperon, chef du Service de la promotion économique et du commerce, 021 316 63 98 ; CVC, Daniel Perret, directeur de la Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement 021 721 11 81

[Présentation-lancement-fonds-soutien-industrie 28 01 2016](#)
[Fonds_soutien_industrie_notice_resumé 28 01 2016](#)
[Règlement_fonds-soutien-industrie](#)